



## RÈGLEMENT DU JEU DE NOËL

### 1 - PRÉSENTATION

Le Conservatoire d'espaces naturels de Normandie est une association loi 1901. Il a pour objet la préservation durable de la biodiversité par la conservation de sites présentant un intérêt biologique, écologique, géologique et paysager. Agréée par l'État et la Région, elle contribue à préserver des milieux naturels et participe à la constitution de la trame verte et bleue. Elle est adhérente de la Fédération des Conservatoires d'espaces naturels. Membre de ce réseau national, elle applique les principes d'intervention communs : Connaître, protéger, gérer, valoriser et accompagner les politiques publiques.

Le Conservatoire d'espaces naturels de Normandie organise un jeu de Noël sur ses pages Facebook et Instagram, ouvert à toute personne physique majeure résidant en France Métropolitaine. Ce jeu débutera le 02 décembre et se terminera le 08 décembre 2023.

**Le 02 décembre, le CEN Normandie publiera sur ses pages Facebook et Instagram un jeu avec 4 devinettes sur des fleurs. Le jeu sera disponible sur les réseaux sociaux du 02 au 08 décembre.**

**Pour gagner, soyez le premier à trouver les réponses aux devinettes et partagez votre réponse en commentaire sous la publication. Si toutes les réponses sont correctes, le CEN Normandie remettra aux deux gagnants un cadeau de Noël, à savoir un livre de la Fédération des Conservatoires d'espaces naturels intitulé «Conservatoire d'espaces naturels ; à la découverte de sites remarquables».**

**La participation au jeu de Noël implique l'acceptation des participants au présent règlement dans son intégralité.**

### 2 - CONDITIONS DE PARTICIPATION

Le jeu de Noël est à destination de toute personne physique majeure résidant en France Métropolitaine. Le Jeu sera accessible sur Instagram « cennormandie » <https://www.instagram.com/cennormandie/?hl=fr> et sur Facebook « Conservatoire d'espaces naturels de Normandie » <https://www.facebook.com/CENNormandie>. Le Jeu n'est ni organisé, ni parrainé par Instagram et Facebook.

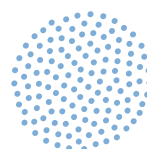
### 3 - DÉROULEMENT DU JEU

L'annonce du jeu de Noël se fera le 02 décembre 2023 sur les pages Facebook et Instagram du CEN Normandie. Les participants auront jusqu'au 08 décembre 21h00 pour trouver l'ensemble des réponses au jeu de la fleur mystère et partager leur réponse en commentaire. Le premier participant qui trouvera toutes les réponses correctes se verra remettre un cadeau de Noël par le CEN Normandie. Il y aura deux gagnants : l'un sur le compte Instagram et l'autre sur la page Facebook du CEN Normandie.

### 4 - DÉSIGNATION DES GAGNANTS

Les gagnants se verront remettre un cadeau de Noël choisi par le Conservatoire d'espaces naturels de Normandie s'ils sont les premiers à répondre à l'ensemble des devinettes sous la publication. Les participants seront élus gagnants seulement si les réponses sont validées par le CEN Normandie et s'ils sont les premiers à commenter sous la publication Facebook et Instagram.

L'annonce des gagnants se fera en story sur les pages Facebook et Instagram du CEN Normandie, le 09 décembre.



## 5 - ATTRIBUTION DES CADEAUX

Le cadeau de Noël « surprise » sera dévoilé en story sur les pages Facebook et Instagram du CEN Normandie, lors de l'annonce des gagnants. Ce cadeau ne pourra pas être modifié à la demande du participant. Ce cadeau sera envoyé par courrier ou à récupérer sur l'antenne de Caen et/ou Rouen. Les gagnants autorisent le CEN Normandie à utiliser leur nom d'utilisateur en participation dans toute manifestation publi-promotionnelle, sans que cette utilisation puisse ouvrir de droit ou de rémunération autre que le cadeau gagné. Les gagnants devront fournir à la Structure Organisatrice leurs coordonnées nécessaires à l'envoi du ou des cadeaux.

## 6 - INCIDENTS

La responsabilité des organisateurs ne sera engagée si, pour un cas de force majeure ou indépendant de sa volonté, le jeu de Noël est modifié, écourté ou annulé.

Toute modification du Règlement donnera lieu à un nouveau fichier de règlement qui sera modifié sur les pages Facebook et Instagram du CEN Normandie et tout participant sera réputé l'avoir accepté du simple fait de sa participation au jeu de Noël, à compter de la date d'entrée en vigueur de la modification. Tout participant refusant la ou les modifications intervenues ne pourra plus participer au jeu.

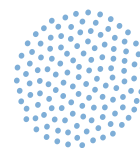
## 7 - DONNÉES PERSONNELLES

Les informations recueillies dans le cadre du présent Jeu sont nécessaires à la prise en compte de votre participation. Ces informations sont destinées au CEN Normandie, responsable du traitement, aux fins de gestion de votre participation, pour la détermination des gagnants et pour l'attribution et l'acheminement des cadeaux. Conformément à la loi Informatique et Libertés, vous disposez d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données vous concernant. Si vous souhaitez l'exercer, vous pouvez écrire au Conservatoire d'espaces naturels de Normandie, Rue Pierre de Coubertin BP 424 - 76 805 Saint Etienne du Rouvray.

## 8 - CONTESTATIONS - LITIGES

Le jeu concours et le règlement relèvent du droit français. Les réclamations seront prises en compte sur demande écrite à l'adresse du siège du CEN Normandie.

Conservatoire d'espaces naturels de Normandie  
Rue Pierre de Coubertin - BP 424  
76805 Saint-Étienne-du-Rouvray Cedex



## 9 - DÉPÔT ET CONSULTATION DU RÈGLEMENT

Le règlement sera transmis sur les pages Facebook et Instagram du CEN Normandie le jour du jeu de Noël. Toute contestation ou réclamation relative au jeu-concours ne pourra être prise en considération au-delà du 24 décembre 2023.

